

COMITÉ DE VIGIE INDÉPENDANT

SUIVI DES EXIGENCES DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

DE GLENCORE POUR LA FONDERIE HORNE

ÉNONCÉS DU MANDAT

- Mesure phare du plan d'action gouvernemental, un comité de vigie est créé afin de suivre l'avancement des diverses actions pour prendre un virage vers un environnement plus sain pour Rouyn-Noranda. Il aura pour mandat :
 - D'assurer un suivi des échéanciers de travaux de modernisation visant à diminuer les concentrations d'arsenic et des autres métaux dans l'air ambiant telles qu'exigées dans l'autorisation ministérielle;
 - De vulgariser les différentes informations reçues (études diverses, données des stations de suivi de la qualité de l'air ambiant, échéancier des projets, etc.) et de communiquer celles-ci à la population;
 - De créer au besoin et avec l'accord du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, des sous-comités spéciaux afin de traiter d'un enjeu spécifique;
 - D'élaborer un plan d'action incluant des indicateurs afin d'assurer le suivi des livrables et des actions du comité (ex. : tenues de 4 à 6 rencontres du comité par année, interface avec d'autres comité ou groupe de travail lorsque requis, organisation de rencontres avec les citoyens, élaboration de documents de vulgarisation, mise en ligne d'un site Web, etc.);
 - D'assurer le suivi de son plan d'action et de veiller au bon déroulement des diverses mesures telles que la mise en œuvre des mécanismes de suivi auprès de la population (ex : plateforme de diffusion de l'information, rencontres citoyennes périodiques présentielle ou virtuelle, etc.);
 - De produire un rapport destiné au ministre incluant des constats et des recommandations qui seront pris en considération lors de l'analyse de la demande de renouvellement de l'autorisation ministérielle 2028-2033.
 - D'exercer un rôle de liaison auprès de la population et des autorités gouvernementales, principalement par le biais du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et au besoin par celui de l'administratrice d'État responsable de la coordination des actions gouvernementales dans le dossier de la Fonderie Horne.
- La structure et la définition des rôles et responsabilités des membres du comité seront définis par la présidente du comité en collaboration avec ceux-ci.

- Les membres observateurs assistent aux rencontres du comité à la demande de la présidente et en fonction des sujets à l'ordre du jour et des besoins exprimés par le comité.
- Le suivi de la mise en place du plan de relance de la Ville de Rouyn-Noranda sera pris en charge par une autre instance. Ainsi, la portée des activités du comité de vigie se limitera aux suivis des travaux de l'établissement, des données d'émissions et des exigences de l'autorisation ministérielle.